OF 5 - FAVORISER UN FINANCEMENT JUSTE ET EQUILIBRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, NOTAMMENT AU TRAVERS D'UNE MEILLEURE APPLICATION DU PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR ET DU PRINCIPE DE RECUPERATION DES COUTS LIES A SON UTILISATION		EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT, LES RISQUES ET LA SANTE ++ : dédiée à la dimension concernée + : dédiée à une autre dimension mais a des incidences positives sur la dimension concernée +/- : pouvant avoir des effets positifs et négatifs pour la dimension concernée - : dont les principaux effets sont négatifs pour la dimension concernée															EFFETS SUR LES USAGES ET LES ACTIVITES DU BASSIN + : se fera au profit de l'activité concernée +/- : contraindra l'activité mais pourra parfois lui être bénéfique - : se fera au détriment de l'activité concernée																	
		MILIEUX AQUATIQUES			BIODIVERSITE CONTINENTALE		MILIEU COTIER		SOL/ SOUS SOL	RESSOURCES NATURELLES		RISQUES				USAGES																	LIEN ENJEUX TRANSVERSAUX		
PRINCIPES D'ACTION	ORIENTATIONS	Fonctionnalité des milieux	Morphologie et fonctionnement hydrosédimentaire	Qualité des eaux	Milieux/habitats/espèces	Fonctionnalité des milieux	Morphologie des milieux	Fonctionnalité des milieux	Dynamique et érosion des bassins versants	Ressources en eau (aspect quantitatif)	Ressources en matériaux et granulats	Submersion	Dynamique torrentielle	Glissement de terrain	Santé humaine	urbanisation / occupation du sol	AEP / usages domestiques de l'eau	Activités agricoles et eau d'irrigation	Activités industrielles et besoins en eau	pêche et aquaculture	secteur énergétique	activités liées à l'eau	extractions de granulats	Assainissement des eaux usées	Gestion des boues	Gisements et valorisation des déchets	Eco-citoyenneté	Aménagement du territoire	Changement climatique et effet de serre
Mettre en place les outils financiers	5.1 - Mettre en place des outils financiers pour la politique de l'eau à la Réunion	++	+	++	++	++	+	+		++					+		+/-	+/-	+/-			+/-		+/-	+/-				
Optimiser les leviers financiers	5.2 - Optimiser l'action financière									++							+/-	+/-											
Inciter à la récupération des coûts, à la transparence et aux économies d'eau	5.3 - Inciter les collectivités à une tarification permettant d'assurer les investissements nécessaires en matière d'AEP et d'assainissement tout en privilégiant les économies d'eau																+/-												